

CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

ur
r
r
r
C



OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	11
Informations spécifiques	12
Informations réglementaires	13
Certification du Commissaire aux comptes	19
Comptes annuels	24
Bilan Actif	25
Bilan Passif	26
Compte de résultat	27
Annexes aux comptes annuels	29
Informations générales	30
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	39
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	41
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	48
Inventaire des actifs et passifs	54
Annexe(s)	86
Caractéristiques de l'OPC	87
Information SFDR	93

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"Le mois de janvier a débuté avec les chiffres de l'inflation en zone euro, en hausse à 2.4% sur le mois de décembre contre 2.2% le mois précédent. Cette augmentation est principalement due aux services, dont le taux annuel est passé de 3.9% à 4.0%. L'Allemagne et l'Espagne ont contribué de manière significative à cette hausse globale, enregistrant des taux d'inflation à 2.8%, en hausse de 0.4% par rapport au mois précédent. En revanche, la France et l'Italie affichent des niveaux inférieurs à la moyenne avec respectivement 1.8% et 1.4%. Malgré cette progression, les banquiers centraux estiment que l'inflation globale est sous contrôle, d'autant plus que l'inflation sous-jacente (excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie) demeure stable à 2.7% depuis plusieurs mois." En termes d'activité, le PMI Manufacturier augmente à 46.1 en janvier contre 45.1 le mois précédent, dépassant les prévisions qui tablaient sur 45.6. L'indice, toujours en territoire négatif, montre des signes d'amélioration notamment porté par l'Allemagne avec 50.1 contre 48.0 le mois précédent ou encore la France avec 45.3 contre 41.9, largement au-dessus des prévisions (42.4). A l'inverse, l'indice PMI pour le secteur des services recule légèrement à 51.4 contre 51.6 le mois précédent, en ligne avec les prévisions. La France se contracte à 48.9 contre 49.3 le mois précédent impacté par un affaiblissement de la demande intérieure et une incertitude politique persistante tandis que l'Allemagne affiche une progression à 52.5 contre 51.2 le mois précédent. Les derniers indicateurs publiés ont conforté la BCE dans sa décision de réduire une nouvelle fois ses taux directeurs de 25pbs portant le taux de la facilité de dépôt à 2.75%. La dynamique de désinflation et la stabilité de l'inflation sous-jacente autour de l'objectif des 2% rassurent la banque centrale qui estime pouvoir l'atteindre à moyen terme. Les craintes de Christine Lagarde sur l'inflation s'étant atténuées, sa priorité se tourne davantage vers la croissance économique. Désormais, on estime de nouvelles baisses de taux de l'ordre de 75 pdb au total sur l'année, ce qui porterait le taux de dépôt à 2%. Outre-Atlantique, l'inflation augmente également passant de 2.7% à 2.9%, conformément aux prévisions. Toutefois, l'inflation sous-jacente est plus rassurante avec un ralentissement passant à 3.2% contre 3.3% le mois précédent. Concernant l'activité économique, le PMI Manufacturier passe en territoire positif avec 50.1, en augmentation par rapport au mois précédent (49.4) et supérieur aux attentes (49.7). Cette amélioration résulte principalement d'une augmentation de la production industrielle et d'un marché de l'emploi solide, marqué par une baisse du taux de chômage de 0.1%. En revanche, le secteur des services chute à 52.8 contre 56.8 le mois précédent alors que les attentes anticipaient une baisse plus modérée (56.5). La croissance américaine affiche une progression annuelle de 2.3% au quatrième trimestre 2024, contre 3.1% le mois précédent et en deçà des prévisions qui tablaient sur 2.6%. Au regard de ces chiffres et malgré les pressions du nouveau président Donald Trump pour baisser les taux, la FED a décidé de maintenir ses niveaux de taux inchangés. Jerome Powell souligne l'importance de l'indépendance de la banque centrale américaine et se concentre davantage sur les données récentes qui montrent une inflation encore bien au-dessus de la cible des 2% et une croissance solide mais plus faible que prévu. Bien que la tendance actuelle suggère un ralentissement des baisses de taux en 2025, la FED reste confiante sur le retour de l'inflation autour de 2%. Les signaux contradictoires des deux côtés de l'Atlantique ont entraîné des réactions différentes sur les niveaux de taux. On observe une légère baisse des taux aux Etats-Unis avec le taux à 10 ans qui termine le mois de janvier à 4.54%, soit -3pbs par rapport au mois précédent et qui a atteint un pic à 4.79% à la mi-janvier. De même pour les taux courts avec le taux à 2 ans à 4.20% (-4pbs). A l'inverse, on observe des hausses de taux en Zone Euro avec le Bund allemand qui finit le mois à 2.46% (+10pbs). Le taux 10 ans français termine à 3.20% (+1 pdb) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.55% (+3pbs) et 3.07% (+2pbs). Les taux courts augmentent légèrement avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 2.10% (+3pbs) et le taux français à 2.27% (+1pb). Le marché du crédit a débuté l'année sur une note positive, affichant une stabilité remarquable et une résilience face aux divers chocs, avec des spreads qui continuent de se resserrer. Le marché du Crédit Euro Investment Grade a ainsi enregistré une performance totale de +0.44%, tandis que les spreads de crédit se sont resserrés de -11pbs à 93pbs. Les actifs à bêta élevé ont surperformé leurs homologues plus sûrs ; en particulier, les bancaires AT1 (+1.41%) et les LT2 (+0.84%), suivis des obligations hybrides à 0.71 % et des obligations à haut rendement (+0.60%). D'un point de vue sectoriel, les secteurs les plus performants ont été l'assurance et l'automobile, tandis que l'immobilier et la technologie ont enregistré des performances plus faibles. Le marché primaire a par ailleurs connu un démarrage dynamique durant les deux premières semaines de l'année, bien qu'il ait fortement ralenti par la suite, notamment lors de la dernière semaine de janvier. En conséquence, le volume global des émissions est

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

légèrement inférieur à celui des années passées, mais reste tout de même élevé (+70Mds? rentrés dans les indices Euro Investment Grade, contre respectivement 83Mds? et 75Mds? en 2023 et 2024). La saison des résultats a également commencé sur une note encourageante, avec la majorité des entreprises dépassant les attentes dès les premiers jours, ce qui témoigne de la solidité des fondamentaux. En ce qui concerne les flux dans la classe d'actifs, la demande demeure soutenue, les investisseurs continuant d'injecter des capitaux et absorbant relativement bien les nouvelles émissions."

Février 2025

"En février, les relations entre les États-Unis et l'Europe ont été mises à rude épreuve en raison des discussions sur la guerre en Ukraine. Les États-Unis, sous l'administration Trump, ont exprimé leur réticence à continuer de financer l'Ukraine dans ce conflit, incitant les Européens à prendre une position plus autonome. Washington a même proposé une résolution à l'ONU, soutenue par la Russie et la Chine, appelant à une "paix rapide" en Ukraine, marquant un changement significatif par rapport à leur position antérieure de soutien inconditionnel à Kiev. Cette nouvelle approche américaine pousse l'Ukraine à envisager des négociations avec la Russie, potentiellement au prix de concessions territoriales et de ressources, ce qui a suscité des inquiétudes et des tensions parmi les alliés européens. Parallèlement, le président américain, Donald Trump, a continué de mettre en œuvre son programme en menaçant d'imposer des tarifs de 25% sur les biens en provenance d'Europe. Le mois de février a également été marqué par les élections législatives en Allemagne, où le parti conservateur a remporté les élections, tandis que le parti d'extrême-droite a obtenu un score record." Concernant l'activité économique en zone euro, l'indice PMI manufacturier continue de rebondir, atteignant 47,3 en février contre 46,6 le mois précédent. Les difficultés de la France continuent de peser sur l'ensemble de la zone euro, impactée par l'instabilité politique et la menace des droits de douane des États-Unis. En France, l'indice PMI des services a chuté à son niveau le plus bas depuis 17 mois, passant de 48,2 le mois précédent à 44,5. Concernant l'activité américaine, le PMI Manufacturier a grimpé à 52,7 en février, en nette augmentation par rapport au mois précédent (51,2) et supérieur aux attentes (51,6). Il s'agit du niveau le plus haut depuis juin 2022, montrant des signes de reprise dans le secteur. La production industrielle a été stimulée par des entreprises cherchant à renforcer leurs stocks en anticipation des hausses de prix et des difficultés d'approvisionnement dues aux nouveaux droits de douane. En zone euro, l'inflation de février s'affiche à +2,4% en rythme annuel (en baisse par rapport aux 2,5% de janvier) et l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, s'est établie à 2,6% en février, en baisse par rapport aux 2,7% de janvier, après avoir stagné pendant cinq mois. Les principales contributions à l'inflation annuelle de la zone euro provenaient des services (+3,7%), suivis de l'alimentation, alcool et tabac (+2,7%), des biens industriels non énergétiques (+0,6%) et de l'énergie (+0,2%). Ce ralentissement conforte les anticipations de baisses de taux du marché. Outre-Atlantique, l'inflation a également augmenté à 3,0% sur un an en janvier, contre 2,9% en décembre, alors que les économistes préoyaient un ralentissement. Cette hausse continue des prix à la consommation, attribuée par le président Donald Trump aux politiques de son prédécesseur, Joe Biden, marque le quatrième mois consécutif d'accélération. L'inflation sous-jacente a également augmenté à 3,3% sur un an. L'inflation sur un an a légèrement ralenti en février, passant de 2,5% en janvier à 2,4%, ce qui est légèrement supérieur aux attentes du marché. Au vu des indicateurs économiques, la FED ne devrait pas modifier ses taux d'intérêt lors de sa prochaine réunion du 19 mars. L'inflation, qui s'élève à 3% en janvier, reste au-dessus de l'objectif de 2%, tandis que le marché de l'emploi demeure robuste. Jerome Powell, président de la Banque centrale américaine, a déclaré que tant que l'économie restait solide et que l'inflation ne se rapprochait pas durablement de 2%, la politique monétaire restera restrictive. Les marchés financiers anticipent une possible réduction des taux plus tard en 2025, mais pas avant l'été, en fonction de l'évolution des données économiques. Les tarifs douaniers imposés par Trump sur les importations en provenance du Mexique et du Canada ajoutent une couche de complexité aux décisions de la FED, qui pourrait réagir aux implications économiques plus larges de ces mesures. Du côté européen, les marchés s'attendent à une prochaine baisse de taux de la BCE de 25 bps début mars. Les signaux contradictoires des deux côtés de l'Atlantique ont entraîné des réactions différentes sur les niveaux de taux. On observe une baisse des taux aux États-Unis avec le taux à 10 ans qui termine le mois de janvier à 4,24%, soit -30 pdb par rapport au mois précédent. De même pour les taux courts avec le taux à 2 ans à 4,02% (-18 pdb). En zone euro, le Bund allemand termine le mois à 2,44% (-2 pdb). Le taux à 10 ans français clôture à 3,16% (-4 pdb), tandis que les taux italien et espagnol s'établissent respectivement à 3,50% (-5 pdb) et 3,11% (+4 pdb). Les taux à court terme ont baissé plus fortement, avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 2,04% (-6 pdb) et le taux français à 2,15% (-12 pdb). "En dépit des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, le marché du crédit Euro a continué d'être résilient, bénéficiant de solides facteurs techniques. Les fonds Investment-grade ont enregistré 2.1Mds? de flux entrant positifs sur le mois, les investisseurs privilégiant les actifs liquides de haute qualité dans un contexte

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

d'incertitude économique mondiale. Les émissions primaires sont restées importantes, avec un montant de 97.1Mds? et des books largement sursouscrits (2.9 fois en moyenne), signe d'une forte demande. Les fondamentaux restent solides, les bilans des entreprises étant bien positionnés pour faire face à l'environnement actuel. La demande de la classe d'actif a été soutenue par son statut de valeur refuge, d'autant plus que les alternatives telles que les dépôts bancaires et les actifs libellés en dollars américains sont devenues moins attractives en raison des coûts de couverture de change. Dans ce contexte, le marché des obligations IG en euros a enregistré une performance totale de +0.60% avec des spreads de crédit restés en moyenne au même niveau qu'à la fin du mois de janvier, soit 91pbs. Les obligations hybrides ont sous-performé le marché IG de la zone euro (+0.54% de performance) tandis qu'à contrario les obligations à haut rendement ont affiché une performance totale de +1.06%, suivies par les AT1 bancaires en hausse de +0.98%."

Juin 2025

"Le mois de juin a été marqué par des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, opposant l'Iran, Israël et les États-Unis au sujet du programme nucléaire iranien. Au début du mois, Israël a lancé une opération militaire contre l'Iran visant à détruire ses sites de recherche nucléaire, opération soutenue par les États-Unis. Ce conflit a immédiatement touché le secteur de l'énergie en raison des craintes sur un possible blocage du détroit d'Ormuz, provoquant en particulier une hausse de plus de 10% du prix du pétrole. Au regard des tensions géopolitiques mondiales, les membres de l'OTAN, à l'exception de l'Espagne, ont fait part de leur volonté d'augmenter leur budget alloué à la défense à 5 % du PIB, sous la pression du président américain. Cette augmentation du budget alloué à la défense suscite des inquiétudes parmi les pays membres de l'alliance, compte tenu de leur situation économique actuelle." En zone euro, l'inflation a rebondi en juin, passant de 1.9% en mai à 2%, conformément aux attentes du marché. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, s'est maintenue à 2.3% en juin, au même niveau qu'en mai. Ces chiffres restent alignés avec l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui vise à maintenir l'inflation autour de 2%, et devraient la conforter dans sa politique de baisse des taux engagée depuis juin 2024. Au début du mois, la BCE a baissé ses taux directeurs de 25pbs. Concernant l'activité, l'indice PMI de la zone euro ressort à 49.5 en juin, en légère hausse par rapport à mai, où il était à 49.4. Pour la première fois en trois ans, les commandes dans l'industrie se stabilisent, mais l'activité reste néanmoins en territoire de contraction. Dans le même temps, l'indice PMI manufacturier de la zone euro a baissé à 50.8 en juin, contre 51.5 en mai, au plus bas depuis 3 mois. Aux États-Unis, l'inflation a ralenti de façon inattendue en mai, sous l'effet de la baisse du prix de l'essence. L'indice CPI est ressorti à 2.4% en mai, moins élevé que le consensus de 2.5%, après une augmentation de 2.3% en avril. Du côté de l'activité, le secteur manufacturier américain a accéléré en juin : l'indice PMI s'établit à 52.9 contre 52 en mai, au plus haut depuis mai 2022. La production s'est accrue pour la première fois depuis février et les nouvelles commandes ont augmenté pour le sixième mois consécutif, grâce à une demande plus importante aux États-Unis et à l'international. Cependant, le risque d'un impact des droits de douane sur l'économie américaine persiste et continue d'inquiéter la FED. Lors de la dernière réunion, celle-ci a décidé de maintenir son taux directeur inchangé, évoquant le risque d'une reprise de l'inflation et d'une croissance plus faible dans les prochains mois. Jerome Powell a déclaré rester attentif aux nouvelles données économiques, alors que le président américain fait pression pour une baisse des taux. Le marché prévoit encore deux baisses de taux d'ici la fin de l'année. Les signaux ont été contradictoires des deux côtés de l'Atlantique concernant les niveaux des taux. Aux États-Unis, le taux à 10 ans a diminué de 17pbs pour atteindre 4.23% sur le mois de juin. Le taux 2 ans a également diminué et termine le mois à 3.72%, soit -18pbs par rapport au mois précédent. À l'inverse, en zone euro, on observe une augmentation des taux sur le mois de juin : le Bund allemand finit le mois à 2.61% (+11pbs). Le taux 10 ans français termine à 3.29% (+13pbs) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.48% (stable) et 3.24% (+15pbs). De même, sur les taux courts, on observe des mouvements de hausse de taux avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 1.86% (+9pbs) et le taux français à 2.14% (+6pbs). "Le marché du crédit européen a bien performé dans ce contexte. Les primes sur les segments Investment Grade (IG) et High Yield se sont légèrement resserrés au cours du mois (respectivement de -6pbs à 91pbs et -16pbs à 310pbs), les investisseurs continuant d'augmenter leur exposition. En dépit de la hausse des taux sur le mois, le marché du Crédit Euro IG a enregistré une performance totale positive de +0.25%. Au sein du marché, les secteurs des Médias et de l'Immobilier se sont le plus resserrés (respectivement -19pbs et -11pbs). Les actifs risqué ont surperformé les actifs plus sûrs : les AT1 bancaires sont en hausse de +1.37%, suivies par les obligations hybrides de +1.17% et le High Yield de +0.60%. Le marché primaire a été particulièrement abondant ce mois-ci, avec 65%Mds? rentrés dans les indices Euro IG (plus fort mois de juin depuis 2020), de même sur le High Yield (17Mds? émis, bien au-dessus de la moyenne de long terme de 9Mds? sur le mois de juin). Les émetteurs américains

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

émettant en Euro (le segment « Reverse Yankees ») ont continué d'être particulièrement nombreux ce mois-ci (14Mds? émis au total, soit 85Mds? depuis le début d'année, contre 65Mds? l'an passé sur la même période)."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ABSOLUTE RETURN BONDS et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Absolute Return Bonds - I (C) en devise EUR : 6,15%
- Part CPR Absolute Return Bonds - P (C) en devise EUR : 5,84%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	35 103 893,79	33 148 688,57
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.15% 15-11-31	3 912 376,89	3 959 050,61
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.9% 30-07-39	2 092 547,40	5 305 818,83
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.15% 01-10-39	3 648 697,50	3 512 158,40
VIVENDI 1.125% 13-12-24 EMTN	2 018 070,49	2 000 000,00
NOUVELLEZELANDE 1.5% 15-05-31	1 938 173,44	1 864 633,64
NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE 3.625% 11-09-29	1 495 695,00	1 534 319,65
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.875% 11-07-32	2 991 060,00	
REPUBLIC OF POLAND GOVERNMENT BOND 5.75% 25-04-29	2 954 201,27	
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.15% 30-04-35	2 892 659,03	

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/06/2025
Part CPR ABS RETU BONDS I	
Frais de gestion variables acquis	217 777,18
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,27
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR ABS RETU BONDS P	
Frais de gestion variables acquis	2 650,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,06
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	164,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,03

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 337 089 673,17**

- o Change à terme : 27 860 489,42
- o Future : 197 575 212,55
- o Options : 45 934 120,56
- o Swap : 65 719 850,64

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH SOCIETE GENERALE PAR UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Changements intervenus au cours de la période :

▪ **Modifications substantielles** : Sans objet sur l'exercice.

▪ **Autres modifications** :

Depuis le **10 octobre 2024**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée suite au changement de dénomination de votre OPC :

- **Nouvelle dénomination** : CPR Absolute Return Bonds (*en lieu et place de CPR Mezzo*)

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 1 991,84%.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (127 bénéficiaires¹) s'est élevé à 17 174 897 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 831 271 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 343 625 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 710 027 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 bénéficiaires) et 3 312 029 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (8 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2025**

CPR ABSOLUTE RETURN BONDS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CPR ABSOLUTE RETURN BONDS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025 - Page 2

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.01.12 17:16:38 +0100



OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Comptes annuels

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	815 453,01
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	815 453,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	75 198 357,47
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 198 357,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 732 852,98
OPCVM	4 732 852,98
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	858 993,48
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	81 605 656,94
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 005 196,73
Comptes financiers	4 175 778,98
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 180 975,71
Total de l'actif I+II	86 786 632,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	81 035 130,45
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	4 956 512,52
Capitaux propres I	85 991 642,97
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	85 991 642,97
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	502 960,63
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	502 960,63
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	292 025,87
Concours bancaires	3,18
Sous-total autres passifs IV	292 029,05
Total Passifs : I+II+III+IV	86 786 632,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	2 844 548,95
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	465 072,64
Produits sur opérations temporaires sur titres	2 950,21
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	120 096,87
Sous-total produits sur opérations financières	3 432 668,67
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	-472 491,28
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-44 219,40
Sous-total charges sur opérations financières	-516 710,68
Total revenus financiers nets (A)	2 915 957,99
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-489 711,14
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-489 711,14
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 426 246,85
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	228 246,76
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 654 493,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	535 029,56
Frais de transactions externes et frais de cession	-142 595,05
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	392 434,51
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	48 426,09
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	440 860,60

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 838 205,50
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-16 242,17
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 821 963,33
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	39 194,98
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 861 158,31
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	4 956 512,52

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Annexes aux comptes annuels

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif vise à obtenir la meilleure performance possible sur la durée de placement recommandée, en exploitant un large univers d'investissement combinant toutes les sources de rendement telles que les marchés taux, crédit, devises, actions, dans des pays développés et/ou émergents, sur des supports d'investissement de toutes maturités et de qualité de crédit. Le FCP adoptera une approche de type « performance absolue », cherchant à délivrer une performance positive, sachant que cette performance n'est pas directement liée avec un indice de référence de marché. L'approche de gestion et la performance délivrée sera en cohérence avec le budget de risque du portefeuille : le niveau de risque global de CPR Absolute Return Bonds P, exprimé en volatilité prévisionnelle, ne devrait pas excéder 10% en conditions normales de marché.

L'approche de gestion et la performance délivrée sera en cohérence avec le budget de risque du portefeuille : le niveau de risque global du fonds, exprimé en volatilité prévisionnelle, ne devrait pas excéder 10% en conditions normales de marché.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	155 296 769,94	74 207 066,99	66 487 375,00	72 325 540,60	85 991 642,97
Part CPR ABS RETU BONDS I en EUR					
Actif net	154 757 148,85	73 726 958,72	66 036 322,58	71 758 489,21	81 474 501,56
Nombre de titres	273 489,362	148 782,109	125 056,712	124 438,790	133 098,790
Valeur liquidative unitaire	565,86	495,53	528,05	576,65	612,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	57,38	-42,75	6,04	-7,82	3,13
Capitalisation unitaire sur revenu	1,41	22,17	-5,51	5,84	18,98
Part CPR ABS RETU BONDS P en EUR					
Actif net	537 404,68	478 170,71	448 990,03	567 051,39	4 517 141,41
Nombre de titres	8 601,760	8 787,545	7 762,921	9 002,967	67 755,645
Valeur liquidative unitaire	62,47	54,41	57,83	62,98	66,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,34	-4,71	0,66	-0,85	0,34
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,03	2,13	-0,74	0,47	1,88
Part CPR MEZZO - R en EUR					
Actif net	2 216,41	1 937,56	2 062,39		
Nombre de titres	20,000	20,000	20,000		
Valeur liquidative unitaire	110,82	96,87	103,11		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,82	-8,36	1,19		
Capitalisation unitaire sur revenu	0,06	4,28	-1,14		

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les CDS :

Les dérivés de crédit sont calculés à partir de modèles standards de marché, utilisant les données de marchés (les spreads, les courbes de taux, taux de recouvrement) disponibles chez différents providers, notamment Markit et Reuters.

La contre valorisation est assurée par la société de Gestion qui procède au rapprochement prix Front / Prix valorisateur.

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'inflation du portefeuille sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Les frais de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, y compris les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats), à l'exception des frais de transactions.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...).

Les frais de gestion indirects recouvrent les commissions et frais de gestion indirects supportés par le FCP (ces frais sont présents lorsque le FCP investit plus de 20% de son actif en parts et/ou actions d'OPC).

A ces frais de gestion, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

	Frais facturés au FCP ⁽¹⁾	Assiette	Taux annuel / barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	<u>Part I</u> : 0,30% TTC maximum <u>Part P</u> : 0,70% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services ⁽²⁾	Actif net	<u>Part I</u> : 0,10% TTC <u>Part P</u> : 0,12% TTC
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
4	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion	N/A	N/A
5	Commission de surperformance	Actif net	<u>Parts P et I</u> : 20% maximum annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.

⁽¹⁾ Les coûts suivants pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit.
- Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF.
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents.

⁽²⁾ Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessus peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part/action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'€STR capitalisé majoré de 2% par an.

Ainsi, à compter du 01/07/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois juin.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30/06/2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Swing pricing

Mécanisme du swing pricing :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans le FCP, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR ABS RETU BONDS I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR ABS RETU BONDS P	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	72 325 540,60
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 328 720,51
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-303 262,83
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 426 246,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	392 434,51
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 821 963,33
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	85 991 642,97

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part CPR ABS RETU BONDS I		
Parts souscrites durant l'exercice	8 713,000	5 149 079,61
Parts rachetées durant l'exercice	-53,000	-31 329,36
Solde net des souscriptions/rachats	8 660,000	5 117 750,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	133 098,790	
Part CPR ABS RETU BONDS P		
Parts souscrites durant l'exercice	62 986,779	4 179 640,90
Parts rachetées durant l'exercice	-4 234,101	-271 933,47
Solde net des souscriptions/rachats	58 752,678	3 907 707,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	67 755,645	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part CPR ABS RETU BONDS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR ABS RETU BONDS P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CPR ABS RETU BONDS I FR0011486661	Capitalisation	Capitalisation	EUR	81 474 501,56	133 098,790	612,13
CPR ABS RETU BONDS P FR0010325605	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 517 141,41	67 755,645	66,66

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options	479,43	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	479,43					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
FRANCE	815,45			815,45	815,45	
Total	815,45			815,45	815,45	

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	75 198,36	69 307,47	609,61	5 281,28	
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	4 175,78				4 175,78
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	14 556,78	56 531,22		
Options	NA		14 531,06		-860,15
Swaps	NA	27 756,57	-27 756,57		
Autres instruments financiers	NA				
Total		111 620,82	43 915,32	5 281,28	3 315,63

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	100,69		3 180,41	6 081,90	18 358,67	25 025,65	22 451,03
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	4 175,78						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures	38 118,72			38 704,67	3 784,15	-6 455,75	-3 063,79
Options				14 531,06		-860,15	
Swaps	-35 000,00	7 243,43	35 000,00	8 756,57	-16 000,00		
Autres instruments							
Total	7 395,19	7 243,43	38 180,41	68 074,20	6 142,82	17 709,75	19 387,24

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 PLN +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 NZD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	8 748,49	6 655,37	3 021,62	1 714,71	
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	215,44		140,19		
Comptes financiers	212,74	47,80	113,99	59,24	21,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir	3 081,70				7 192,59
Devises à livrer	-12 842,45	-4 878,00	-2 911,49	-1 536,56	-3 008,92
Futures options swaps	-40,34				-14,97
Autres opérations					
Total	-624,42	1 825,17	364,31	237,39	4 189,78

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	815,45		
Obligations et valeurs assimilées	49 425,97	24 735,15	1 037,24
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	50 241,42	24 735,15	1 037,24

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	32,49	
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	24,30	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	9,22	
CREDIT AGRICOLE CIB	1,18	
HSBC FRANCE EX CCF	69,11	
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	53,95	
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	2,35	
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	202,38	
SOCIETE GENERALE PAR	19,46	
UBS EUROPE SE	15,83	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	80,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE		1,84
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE		61,97
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3		1,05
SOCIETE GENERALE PAR		28,52
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH		6,45
CREDIT AGRICOLE CIB		5,57
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	184 564,19
	Dépôts de garantie en espèces	740 632,54
	Collatéraux	80 000,00
Total des créances		1 005 196,73
Dettes		
	Frais de gestion fixe	48 676,16
	Frais de gestion variable	220 591,91
	Autres dettes	22 757,80
Total des dettes		292 025,87
Total des créances et des dettes		713 170,86

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Part CPR ABS RETU BONDS I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	264 440,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	217 777,18
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,29
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR ABS RETU BONDS P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 678,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Frais de gestion variables provisionnés	2 650,70
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,41
Frais de gestion variables acquis	164,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			
Obligations			642 696,08
	XS2817323749	BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	642 696,08
TCN			
OPC			4 007 104,79
	LU0567780803	AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IV-	1 059,77
	FR001400RJ38	BFT ETAT EURO OBLIGATIONS VERTES PART ZC	1 523 265,00
	LU2811101364	CPR I B&W Euro Strat Auto 2029 I EUR C	318 510,00
	LU2036818529	CPR INVEST - Crd Gbl HghYld - R EUR Acc	149,62
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	2 164 120,40
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			4 649 800,87

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	2 654 493,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	2 654 493,61
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 654 493,61

Part CPR ABS RETU BONDS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	2 526 831,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 526 831,63
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 526 831,63
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2 526 831,63
Total	2 526 831,63
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Part CPR ABS RETU BONDS P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	127 661,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	127 661,98
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	127 661,98
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	127 661,98
Total	127 661,98
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	440 860,60
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	440 860,60
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	440 860,60

Part CPR ABS RETU BONDS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	417 583,35
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	417 583,35
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	417 583,35
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	417 583,35
Total	417 583,35
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Part CPR ABS RETU BONDS P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	23 277,25
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	23 277,25
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	23 277,25
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	23 277,25
Total	23 277,25
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			815 453,01	0,95
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			815 453,01	0,95
Compagnies aériennes			815 453,01	0,95
AIR FR KLM 6.5% PERP CV	EUR	800 000	815 453,01	0,95
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			75 198 357,47	87,45
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			75 198 357,47	87,45
Assurance			1 025 715,76	1,19
VIENNA INSURANCE GROUP 4.625% 02-04-45	EUR	1 000 000	1 025 715,76	1,19
Automobiles			1 004 998,94	1,17
GESTAMP AUTOMOCION 3.25% 30-04-26	EUR	1 000 000	1 004 998,94	1,17
Banques commerciales			11 785 431,88	13,71
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	600 000	610 272,53	0,71
BCP 8.125% PERP	EUR	600 000	664 945,24	0,77
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	600 000	680 555,78	0,79
CA AUTO BANK 6.0% 06-12-26	GBP	500 000	613 019,06	0,71
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	300 000	315 340,91	0,37
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT AUTRE V PERP	EUR	400 000	407 958,51	0,47
ING GROEP NV 3.875% PERP	USD	300 000	239 113,34	0,28
INTE 5.71% 15-01-26	USD	1 000 000	876 038,78	1,02
ISLANDSBANKI HF NEW 3.875% 20-09-30	EUR	1 200 000	1 238 214,22	1,44
KBC GROUPE 6.25% PERP	EUR	400 000	418 467,18	0,49
LANDESBANK LAND BADEN WUERT 6.75% PERP	EUR	600 000	613 850,88	0,71
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30	EUR	600 000	625 569,52	0,73
MBANK SPOLKA AKCYJNA AUTRE R 25-09-35	EUR	200 000	201 649,37	0,23
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 4.5% 29-05-30	EUR	1 300 000	1 345 381,00	1,58
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 3.625% 21-05-29	EUR	800 000	803 161,86	0,93
SG 4.75% PERP	USD	500 000	421 504,04	0,49
STANDARD CHARTERED 4.3% PERP	USD	600 000	474 935,60	0,55
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	600 000	599 933,39	0,70
UNICREDIT 6.5% PERP EMTN	EUR	600 000	635 520,67	0,74
Biens de consommation durables			553 891,88	0,64
NE PROPERTY BV 4.25% 21-01-32	EUR	534 000	553 891,88	0,64
Compagnies aériennes			1 208 227,91	1,41
AIR FR KLM 5.75% PERP	EUR	900 000	901 771,16	1,05
SOCIETA PER AZIONI ESERCIZI AEROPORTSEA 3.5% 22-01-32	EUR	300 000	306 456,75	0,36
Composants automobiles			1 736 009,98	2,02
FORVIA 5.625% 15-06-30	EUR	800 000	803 354,12	0,93

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHAEFFLER AG 5.375% 01-04-31	EUR	900 000	932 655,86	1,09
Construction et ingénierie			1 098 385,31	1,28
ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y SERVICIOS 3.75% 11-06-30	EUR	1 100 000	1 098 385,31	1,28
Crédit à la consommation			1 138 110,37	1,32
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 3.625% 29-01-30	EUR	500 000	512 699,76	0,60
LANDSBANKINN HF 3.75% 08-10-29	EUR	600 000	625 410,61	0,72
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			887 826,06	1,03
WORLDLINE 0.875% 30-06-27 EMTN	EUR	1 000 000	887 826,06	1,03
Electricité			3 428 364,38	3,99
AUSNET SERVICES HOLDINGS PTY 1.625% 11-03-81	EUR	1 000 000	994 638,35	1,16
CEZ 4.25% 11-06-32 EMTN	EUR	1 200 000	1 233 882,44	1,43
ELECTRICITE DE FRANCE TF/TV PERP	GBP	1 000 000	1 199 843,59	1,40
Equipement et services pour l'énergie			1 339 391,30	1,56
CEP FINANCE 4.125% 11-04-31	EUR	1 300 000	1 339 391,30	1,56
Equipements électriques			826 460,81	0,96
PRYSMIAN 5.25% PERP	EUR	800 000	826 460,81	0,96
FPI de détail			1 211 192,63	1,41
CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN	EUR	700 000	711 186,39	0,83
MERCIALYS 4.0% 04-06-32	EUR	500 000	500 006,24	0,58
Gestion et promotion immobilière			1 631 153,04	1,90
CPI PROPERTY GROUP 6.0% 27-01-32	EUR	800 000	836 375,80	0,98
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.125% 21-01-26	EUR	800 000	794 777,24	0,92
Gestion immobilière et développement			3 403 045,11	3,96
AB SAGAX 4.0% 13-03-32 EMTN	EUR	300 000	306 604,69	0,36
LEG IMMOBILIEN SE 3.875% 20-01-35	EUR	1 000 000	996 655,58	1,16
SIRIUS REAL ESTATE 1.75% 24-11-28	EUR	1 000 000	958 176,13	1,11
TAG IMMOBILIEN AG 4.25% 04-03-30	EUR	1 000 000	1 040 914,39	1,21
VONOVIA SE 1.125% 08-09-25	EUR	100 000	100 694,32	0,12
Grands magasins et autres			1 455 611,61	1,69
MACY S RETAIL HOLDINGS LLC 5.875% 01-04-29	USD	1 700 000	1 455 611,61	1,69
Machines			1 058 598,75	1,23
BENTELER INTL 9.375% 15-05-28	EUR	1 000 000	1 058 598,75	1,23
Marchés de capitaux			6 336 529,00	7,37
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	600 000	642 696,08	0,75
BANK GOSPODARSTWA KRAJOWEGO 3.875% 13-03-35	EUR	2 000 000	2 026 453,84	2,35
CESKA SPORITELNA AS 4.57% 03-07-31	EUR	800 000	874 068,73	1,02
FINEBANK BANCA FINE 7.5% PERP	EUR	400 000	438 793,15	0,51
INVESTEC 3.625% 19-02-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 016 788,22	1,18

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	EUR	1 300 000	1 337 728,98	1,56
Media			303 202,13	0,35
SES 4.875% 24-06-33 EMTN	EUR	300 000	303 202,13	0,35
Pétrole et gaz			451 687,48	0,53
VAR ENERGI A 7.862% 15-11-83	EUR	400 000	451 687,48	0,53
Produits chimiques			1 037 237,40	1,21
HALDOR TOPSOE AS 6.75% 23-05-24	EUR	1 000 000	1 037 237,40	1,21
Produits de soins personnels			279 510,52	0,33
ONTEX GROUP NV 5.25% 15-04-30	EUR	270 000	279 510,52	0,33
Produits pharmaceutiques			1 222 104,37	1,42
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	700 000	706 240,28	0,82
ITM ENTREPRISES 4.125% 29-01-30	EUR	500 000	515 864,09	0,60
Services aux collectivités			22 180 280,50	25,76
NOUVELLEZELANDE 2.75% 15-04-37	NZD	4 000 000	1 714 707,31	1,99
REPUBLIC OF POLAND GOVERNMENT BOND 5.75% 25-04-29	PLN	27 000 000	6 655 367,99	7,72
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 22-03-31	EUR	2 500 000	2 547 540,07	2,96
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.875% 11-07-32	EUR	3 000 000	3 072 961,03	3,57
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.15% 30-04-35	EUR	2 900 000	2 908 422,71	3,38
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-02-51	USD	2 500 000	1 436 583,12	1,67
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-02-52	USD	3 000 000	1 580 662,61	1,84
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.25% 15-02-50	USD	1 000 000	620 522,95	0,72
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.0% 15-02-48	USD	2 000 000	1 643 512,71	1,91
Services aux entreprises			1 674 571,14	1,95
ELO 5.875% 17-04-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 163 145,91	1,36
ITELYUM REGENERATION 5.75% 15-04-30	EUR	500 000	511 425,23	0,59
Services clientèle divers			1 046 184,59	1,22
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	1 000 000	1 046 184,59	1,22
Services de télécommunication mobile			1 208 764,25	1,41
VODAFONE GROUP 4.875% 03-10-78	GBP	1 000 000	1 208 764,25	1,41
Services financiers diversifiés			2 825 814,52	3,29
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	1 400 000	1 463 864,13	1,71
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 5.375% 18-09-35	EUR	700 000	758 725,22	0,88
ZF EUROPE FINANCE BV 7.0% 12-06-30	EUR	600 000	603 225,17	0,70
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 335 463,38	1,55
CITYCON TREASURY BV 5.0% 11-03-30	EUR	100 000	104 005,06	0,12
CITYCON TREASURY BV 5.375% 08-07-31	EUR	800 000	833 692,29	0,97
SELP FINANCE SARL 3.75% 16-01-32	EUR	390 000	397 766,03	0,46
Textiles, habillement et produits de luxe			504 592,47	0,59
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	500 000	504 592,47	0,59

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			4 732 852,98	5,50
OPCVM			4 732 852,98	5,50
Gestion collective			4 732 852,98	5,50
AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IV-	USD	1	1 059,77	0,00
BFT ETAT EURO OBLIGATIONS VERTES PART ZC	EUR	150	1 523 265,00	1,77
CPR I B&W Euro Strat Auto 2029 I EUR C	EUR	3 000	318 510,00	0,37
CPR INVEST - Crd Gbl HghYld - R EUR Acc	EUR	1	149,62	0,00
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	99,415	2 164 120,40	2,52
Invesco AT1 Capital Bond ETF	USD	100	2 391,92	0,00
iShares J.P. Morgan \$ EM Bond UCITS ETF USD (Dist)	USD	500	38 055,76	0,04
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	USD	80 000	685 300,51	0,80
Total			80 746 663,46	93,90

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A BRL USD 11/09/25	9 220,16		BRL	767 020,18	USD	-757 800,02
A CAD EUR 11/09/25		-1 841,08	CAD	77 978,90	EUR	-79 819,98
A HUF EUR 11/09/25	15 832,94		HUF	2 232 854,19	EUR	-2 217 021,25
A MXN USD 11/09/25	19 455,04		MXN	1 790 347,27	USD	-1 770 892,23
A MXN USD 11/09/25	2 348,59		MXN	716 138,91	USD	-713 790,32
A TRY USD 11/09/25	24 303,36		TRY	1 608 256,80	USD	-1 583 953,44
A USD EUR 11/09/25		-1 047,56	USD	84 791,58	EUR	-85 839,14
V CAD USD 11/09/25		-5 569,10	USD	1 735 349,37	CAD	-1 740 918,47
V GBP EUR 11/09/25	31 747,74		EUR	2 943 236,67	GBP	-2 911 488,93
V KRW USD 11/09/25		-6 446,69	USD	1 261 556,55	KRW	-1 268 003,24
V NZD EUR 11/09/25	36 168,39		EUR	1 572 727,97	NZD	-1 536 559,58
V PLN EUR 11/09/25		-28 522,54	EUR	4 849 474,91	PLN	-4 877 997,45
V USD EUR 11/09/25	1 176,36		EUR	45 902,88	USD	-44 726,52
V USD EUR 11/09/25	1 196,45		EUR	43 592,24	USD	-42 395,79
V USD EUR 11/09/25	202 382,41		EUR	8 131 261,00	USD	-7 928 878,59
Total	343 831,44	-43 426,97		27 860 489,42		-27 560 084,95

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
DJS REALESTATE INDEX 09/2025 CALL 140	350	31 500,00		673 545,60
DJS REALESTATE INDEX 09/2025 CALL 150	-350		-7 000,00	-194 112,10
Sous-total 2.		31 500,00	-7 000,00	479 433,50
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		31 500,00	-7 000,00	479 433,50

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CBOT USUL 30A 0925	-22		-16 771,73	-2 232 610,64
EURO BOBL 0925	29		-10 730,00	3 412 720,00
EURO BTP 0925	-91		-11 640,00	-11 011 000,00
EURO BUND 0925	35		-18 830,00	4 555 250,00
EURO SCHATZ 0925	-95	12 825,00		-10 188 750,00
FV CBOT UST 5 0925	4	4 605,57		371 427,35
ICE 3M SONIA 1226	135	84 957,97		38 066 264,88
I EURIBOR 3 1225	75	15 937,50		18 412 500,00
SOFRRATE 3M 1225	-190	48 558,16		-38 980 065,60
SOFRRATE 3M 1226	189	48 302,59		39 032 521,19
TU CBOT UST 2 0925	172	119 052,77		30 480 922,89
XEUR FGBX BUX 0925	-7	14 140,00		-831 180,00
Sous-total 1.		348 379,56	-57 971,73	71 088 000,07
2. Options				
CBOT YST 10 A 07/2025 PUT 108.5	250	6 655,45		-860 150,36
LIFFE 3M EURIBOR 09/2025 CALL 98.125	250		-20 312,50	26 732 250,00
LIFFE 3M EURIBOR 09/2025 CALL 98.25	-250	25 000,00		-10 177 875,00
LIFFE 3M EURIBOR 09/2025 CALL 98.375	-250	17 187,50		-4 659 750,00

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
LIFFE 3M EURIBOR 09/2025 CALL 98.5	250		-10 937,50	2 636 437,50
Sous-total 2.		48 842,95	-31 250,00	13 670 912,14
3. Swaps				
E6R/0.0/FIX/2.1977	16 000 000	53 946,89		16 000 000,00
FIX/2.172/OISEST/0.0	35 000 000	32 492,64		35 000 000,00
FIX/5.75/BUBO6R/0.0	8 756 567,43		-14 969,35	8 756 567,43
Sous-total 3.		86 439,53	-14 969,35	59 756 567,43
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		483 662,04	-104 191,08	144 515 479,64

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
3.42 US CPI	5 963 283,21		-46 997,29	5 963 283,21
Sous-total 3.			-46 997,29	5 963 283,21
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			-46 997,29	5 963 283,21

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	80 746 663,46
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	300 404,47
Total instruments financiers à terme - actions	24 500,00
Total instruments financiers à terme - taux	379 470,96
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-46 997,29
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	5 180 975,71
Autres passifs (-)	-593 374,34
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	85 991 642,97

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CPR ABS RETU BONDS I	EUR	133 098,790	612,13
Part CPR ABS RETU BONDS P	EUR	67 755,645	66,66

CPR MEZZO

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	69 653 722,50	67 411 055,14
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	62 492 688,22	58 011 141,86
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	62 492 688,22	58 011 141,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	1 828 337,70
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 828 337,70
Titres de créances négociables	0,00	1 828 337,70
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 851 238,85	5 813 298,19
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 851 238,85	5 813 298,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 309 795,43	1 758 277,39
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	322 452,04	1 209 309,90
Autres opérations	1 987 343,39	548 967,49
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	40 550 601,44	44 953 056,05
Opérations de change à terme de devises	38 686 733,35	40 570 798,47
Autres	1 863 868,09	4 382 257,58
COMPTES FINANCIERS	5 203 843,09	1 197 072,00
Liquidités	5 203 843,09	1 197 072,00
TOTAL DE L'ACTIF	115 408 167,03	113 561 183,19

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	72 575 932,57	66 421 897,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-981 913,49	761 091,45
Résultat de l'exercice (a,b)	731 521,52	-695 613,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	72 325 540,60	66 487 375,00
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 648 799,72	4 035 496,56
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 648 799,72	4 035 496,56
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	303 892,01	1 209 310,54
Autres opérations	2 344 907,71	2 826 186,02
DETTES	40 433 823,75	43 038 308,77
Opérations de change à terme de devises	38 644 495,83	40 107 256,17
Autres	1 789 327,92	2 931 052,60
COMPTES FINANCIERS	2,96	2,86
Concours bancaires courants	2,96	2,86
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	115 408 167,03	113 561 183,19

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0923	0,00	68 257 350,00
XSFE YT1 AUST 0923	0,00	18 007 000,61
EURO-OAT 0924	8 864 640,00	0,00
FV CBOT UST 5 0924	18 595 856,66	0,00
CAC 40 FUT 0724	674 325,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E6R/0.0/FIX/2.8187	15 000 000,00	0,00
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38	0,00	7 600 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38	0,00	7 200 000,00
ITRAXX EUR XOVER S41	7 200 000,00	0,00
ITRAXX SNR S41 V1 5Y	70 000 000,00	0,00
Swaps d'inflation		
2.53 % EU HICP XT	0,00	20 000 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0923	0,00	4 318 811,59
EURO BOBL 0923	0,00	115 710,00
TU CBOT UST 2 0923	0,00	60 015 295,60
AUST 10Y BOND 0923	0,00	18 446 430,75
TU CBOT UST 2 0924	20 769 623,28	0,00
EURO BUND 0924	4 343 460,00	0,00
EC EURUSD 0924	3 135 059,48	0,00
NASDAQ 100 E- 0924	1 487 455,10	0,00
Options		
DJ STOXX W OPT W2 07/2024 CALL 5100	1 378 156,03	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Options		
USDJPY C157 0924	1 622 042,77	0,00
Swaps de taux		
FIX/2.172/OISEST/0.0	35 000 000,00	0,00
FIX/5.75/BUBO6R/0.0	8 862 442,24	0,00
Credit Default Swaps		
CDX NA HY SERIE 38 V	0,00	134 738,77
ITRAXX EUR XOVER S38	0,00	100 000,00
CDX NA HY SERIE 39 V	0,00	7 259 395,05
CDX NA HY SERIE 39 V	0,00	7 259 395,05
CDX NA HY SERIE 42 V	7 464 427,34	0,00
ITRAXX EUROPE S41 V1	77 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Swaps d'inflation		
3.3 % US CPI AI NSA	8 397 480,76	8 249 312,56
3.165 % US CPI	7 464 427,34	7 332 722,27
3.42 US CPI	6 531 373,92	6 416 131,99
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	132 659,60	82 556,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 066 401,86	2 350 539,37
Produits sur titres de créances	23 230,28	3 078,24
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	88 150,87	40 440,36
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 310 442,61	2 476 614,56
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	18 082,48	16 277,23
Charges sur instruments financiers à terme	1 760 774,80	1 471 085,54
Charges sur dettes financières	954,22	5 069,48
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 779 811,50	1 492 432,25
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 530 631,11	984 182,31
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	797 732,67	1 879 645,10
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	732 898,44	-895 462,79
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 376,92	199 849,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	731 521,52	-695 613,65

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les CDS :**

Les dérivés de crédit sont calculés à partir de modèles standards de marché, utilisant les données de marchés (les spreads, les courbes de taux, taux de recouvrement) disponibles chez différents providers, notamment Markit et Reuters.

La contre valorisation est assurée par la société de Gestion qui procède au rapprochement prix Front / Prix valorisateur.

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'inflation du portefeuille sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010325605 - Part CPR MEZZO - P : Taux de frais maximum de 1% TTC jusqu'au 30/04/2024 puis 0,82% TTC depuis le 01/05/2024.

FR0011486661 - Part CPR MEZZO - I : Taux de frais maximum de 0,50% TTC jusqu'au 30/04/2024 puis 0,40% TTC depuis le 01/05/2024.

Swing pricing

Mécanisme du swing pricing :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans le FCP, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part/action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'€STR capitalisé majoré de 2% par an.

Ainsi, à compter du 01/07/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois juin.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30/06/2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sousperformance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts CPR MEZZO - I	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR MEZZO - P	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	66 487 375,00	74 207 066,99
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	247 977,78	96 303,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-502 770,57	-12 531 523,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 652 913,17	922 429,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 983 657,97	-5 484 401,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	10 492 877,67	15 343 366,33
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-10 254 886,01	-10 302 454,55
Frais de transactions	-69 818,02	-57 925,48
Différences de change	-113 016,44	-362 703,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 583 089,78	5 750 309,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-58 455,16	-4 641 544,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 641 544,94	10 391 854,49
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 052 557,77	-197 629,16
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-255 257,58	-2 307 815,35
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 307 815,35	2 110 186,19
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	732 898,44	-895 462,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	72 325 540,60	66 487 375,00

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	949 145,16	1,31
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	61 543 543,06	85,09
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	62 492 688,22	86,40
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	674 325,00	0,93
Crédit	77 200 000,00	106,74
Taux	42 460 496,66	58,71
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	120 334 821,66	166,38
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	2 865 611,13	3,96
Change	4 757 102,25	6,58
Crédit	84 464 427,34	116,78
Taux	91 368 807,53	126,33
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	183 455 948,25	253,65

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	62 492 688,22	86,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 203 843,09	7,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,96	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	42 460 496,66	58,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	25 113 083,28	34,72	0,00	0,00	0,00	0,00	66 255 724,25	91,61

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	1 440 986,06	1,99	4 891 299,31	6,76	13 908 694,80	19,23	42 251 708,05	58,42
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 203 843,09	7,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 595 856,66	46,45	8 864 640,00	12,26
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	78 162 905,30	108,07	8 862 442,24	12,25	4 343 460,00	6,01

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 HUF		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 154 545,59	5,74	0,00	0,00	0,00	0,00	10 609 189,33	14,67
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	4 721 007,30	6,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	8 147 312,44	11,26	1 233 326,47	1,71	0,00	0,00	5 896 722,10	8,15
Comptes financiers	548 893,31	0,76	2,69	0,00	2 888,47	0,00	127 594,72	0,18
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	17 639 534,74	24,39	0,00	0,00	1 759 348,30	2,43	13 827 765,62	19,12
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,96	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	18 595 856,66	25,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	56 871 889,98	78,63	8 862 442,24	12,25	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	11 260 878,22
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	27 425 855,13
	Dépôts de garantie en espèces	683 868,09
	Collatéraux	1 180 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		40 550 601,44
DETTES		
	Vente à terme de devise	27 383 801,93
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	11 260 693,90
	Achats à règlement différé	800 000,00
	Frais de gestion fixe	25 559,91
	Frais de gestion variable	525 798,53
	Collatéraux	390 000,00
	Autres dettes	47 969,48
TOTAL DES DETTES		40 433 823,75
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		116 777,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR MEZZO - I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-617,922	-324 936,72
Solde net des souscriptions/rachats	-617,922	-324 936,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	124 438,790	
Part CPR MEZZO - P		
Parts souscrites durant l'exercice	4 078,359	247 977,78
Parts rachetées durant l'exercice	-2 838,313	-175 692,05
Solde net des souscriptions/rachats	1 240,046	72 285,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 002,967	
Part CPR MEZZO - R		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-20,000	-2 141,80
Solde net des souscriptions/rachats	-20,000	-2 141,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR MEZZO - I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR MEZZO - P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR MEZZO - R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts CPR MEZZO - I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	267 867,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,39
Frais de gestion variables provisionnés	522 288,74
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,76
Frais de gestion variables acquis	0,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR MEZZO - P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 062,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	2 762,81
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,50
Frais de gestion variables acquis	739,72
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR MEZZO - R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Frais de gestion variables provisionnés	6,56
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,32
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			607 355,13
	XS2817323749	BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	607 355,13
TCN			0,00
OPC			131 337,89
	LU0567780803	AMUNDI MM SH TERM USD IV	1 106,34
	LU2036818529	CPR INVEST - Crd Gbl HghYld - R EUR Acc	132,66
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	130 098,89
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			738 693,02

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	731 521,52	-695 613,65
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	731 521,52	-695 613,65

	28/06/2024	30/06/2023
Parts CPR MEZZO - I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	727 284,91	-689 837,22
Total	727 284,91	-689 837,22

	28/06/2024	30/06/2023
Parts CPR MEZZO - P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 236,61	-5 753,55
Total	4 236,61	-5 753,55

	28/06/2024	30/06/2023
Parts CPR MEZZO - R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-22,88
Total	0,00	-22,88

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-981 913,49	761 091,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-981 913,49	761 091,45

	28/06/2024	30/06/2023
Parts CPR MEZZO - I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-974 203,78	755 936,57
Total	-974 203,78	755 936,57

	28/06/2024	30/06/2023
Parts CPR MEZZO - P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 709,71	5 131,05
Total	-7 709,71	5 131,05

	28/06/2024	30/06/2023
Parts CPR MEZZO - R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	23,83
Total	0,00	23,83

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	139 802 157,07	155 296 769,94	74 207 066,99	66 487 375,00	72 325 540,60
Parts CPR MEZZO - I en EUR					
Actif net	139 294 183,55	154 757 148,85	73 726 958,72	66 036 322,58	71 758 489,21
Nombre de titres	2 828,000	273 489,362	148 782,109	125 056,712	124 438,790
Valeur liquidative unitaire	49 255,36	565,86	495,53	528,05	576,65
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2 875,07	57,38	-42,75	6,04	-7,82
Capitalisation unitaire sur résultat	403,61	1,41	22,17	-5,51	5,84
Parts CPR MEZZO - P en EUR					
Actif net	507 973,52	537 404,68	478 170,71	448 990,03	567 051,39
Nombre de titres	9 310,826	8 601,760	8 787,545	7 762,921	9 002,967
Valeur liquidative unitaire	54,55	62,47	54,41	57,83	62,98
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-3,18	6,34	-4,71	0,66	-0,85
Capitalisation unitaire sur résultat	0,32	-0,03	2,13	-0,74	0,47
Parts CPR MEZZO - R en EUR					
Actif net	0,00	2 216,41	1 937,56	2 062,39	0,00
Nombre de titres	0,00	20,000	20,000	20,000	0,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	110,82	96,87	103,11	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	9,82	-8,36	1,19	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,06	4,28	-1,14	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.625% 17-01-31	EUR	200 000	208 117,71	0,29
LBBW 4.0% PERP EMTN	EUR	600 000	559 997,85	0,77
TOTAL ALLEMAGNE			768 115,56	1,06
AUSTRALIE				
AUSNET SERVICES HOLDINGS PTY 1.625% 11-03-81	EUR	1 500 000	1 416 434,28	1,95
TOTAL AUSTRALIE			1 416 434,28	1,95
AUTRICHE				
AUSTRIAMICROSYSTEMS AG ZCP 05-03-25	EUR	1 000 000	949 145,16	1,31
BENTELER INTL 9.375% 15-05-28	EUR	1 000 000	1 085 790,40	1,50
RAIFFEISEN BANK INTL AG 2.875% 18-06-32	EUR	1 500 000	1 373 733,17	1,90
TOTAL AUTRICHE			3 408 668,73	4,71
BELGIQUE				
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	600 000	647 221,91	0,90
TOTAL BELGIQUE			647 221,91	0,90
DANEMARK				
HALDOR TOPSOE AS 6.75% 23-05-24	EUR	1 000 000	1 029 367,53	1,42
TOTAL DANEMARK			1 029 367,53	1,42
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	1 000 000	967 108,10	1,34
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	600 000	588 199,85	0,82
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	1 400 000	1 416 171,92	1,95
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	600 000	607 355,13	0,84
BBVA 6.0% PERP	EUR	600 000	605 317,17	0,83
CEP FINANCE 4.125% 11-04-31	EUR	1 300 000	1 285 934,64	1,78
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.9% 30-07-39	EUR	3 000 000	3 170 415,49	4,38
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	2 000 000	2 016 553,91	2,79
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	400 000	367 018,73	0,51
TOTAL ESPAGNE			11 024 074,94	15,24
ETATS-UNIS				
MACY S RETAIL HOLDINGS LLC 5.875% 01-04-29	USD	2 200 000	2 022 077,56	2,80
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	500 000	500 830,95	0,69
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 4.302% 17-01-30	EUR	700 000	704 340,02	0,97
TOTAL ETATS-UNIS			3 227 248,53	4,46
FINLANDE				
CITYCON OYJ 3.625% PERP	EUR	800 000	544 928,49	0,75
TOTAL FINLANDE			544 928,49	0,75
FRANCE				
ELO 5.875% 17-04-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 195 063,85	1,65
EUTELT 9.75% 13-04-29	EUR	800 000	853 706,86	1,19
ILIAD HOLDING SAS 6.5% 15-10-26	USD	1 300 000	1 224 342,43	1,70
LA MONDIALE 4.375% PERP	EUR	500 000	473 062,91	0,65
SG 10.0% PERP	USD	254 000	249 158,11	0,34
SG 4.75% PERP	USD	500 000	420 382,16	0,58
TOTAL FRANCE			4 415 716,32	6,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRECE				
EFG EUROBANK 4.875% 30-04-31	EUR	1 700 000	1 719 815,13	2,37
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	1 200 000	1 370 915,62	1,90
TOTAL GRECE			3 090 730,75	4,27
HONGRIE				
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	EUR	2 000 000	2 002 085,72	2,77
TOTAL HONGRIE			2 002 085,72	2,77
ISLANDE				
ARION BANK 4.625% 21-11-28	EUR	500 000	506 817,64	0,70
TOTAL ISLANDE			506 817,64	0,70
ITALIE				
Banca Ifis 6.875% 13-09-28	EUR	500 000	555 717,48	0,77
BANCO BPM 4.875% 17-01-30 EMTN	EUR	450 000	470 099,27	0,65
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	600 000	644 647,70	0,90
CA AUTO BANK 6.0% 06-12-26	GBP	500 000	613 476,57	0,85
FINEBANK BANCA FINE 7.5% PERP	EUR	400 000	419 475,12	0,58
ICCREA BANCA 4.25% 05-02-30	EUR	900 000	917 674,53	1,27
INVITALIA 5.25% 14-11-25	EUR	1 500 000	1 561 832,21	2,15
TOTAL ITALIE			5 182 922,88	7,17
LUXEMBOURG				
AROWNTOWN 1.0% 07-01-25 EMTN	EUR	500 000	491 840,90	0,68
TOTAL LUXEMBOURG			491 840,90	0,68
NORVEGE				
VAR ENERGI A 7.862% 15-11-83	EUR	400 000	446 196,41	0,61
TOTAL NORVEGE			446 196,41	0,61
NOUVELLE-ZELANDE				
NOUVELLEZELANDE 2.75% 15-04-37	NZD	7 000 000	3 219 280,08	4,45
NOUVELLEZELANDE 3.5% 14-04-33	NZD	5 000 000	2 631 870,63	3,64
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			5 851 150,71	8,09
PAYS-BAS				
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	1 000 000	1 024 034,21	1,42
CTP NV 1.25% 21-06-29 EMTN	EUR	1 000 000	868 923,50	1,20
ING GROEP NV 3.875% PERP	USD	300 000	238 585,33	0,33
TOTAL PAYS-BAS			2 131 543,04	2,95
POLOGNE				
POLAND 5.75% 25/04/2029	PLN	15 000 000	3 556 541,23	4,92
TOTAL POLOGNE			3 556 541,23	4,92
PORTUGAL				
BCP 8.125% PERP	EUR	600 000	621 057,60	0,86
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 2.5% 05-11-26	EUR	1 000 000	990 817,15	1,37
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	300 000	302 096,37	0,42
TOTAL PORTUGAL			1 913 971,12	2,65
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CESKA SPORITELNA AS 4.57% 03-07-31	EUR	800 000	798 020,61	1,10
CEZ 4.25% 11-06-32 EMTN	EUR	1 200 000	1 198 418,95	1,66
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			1 996 439,56	2,76
ROUMANIE				
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 22-03-31	EUR	2 500 000	2 529 413,47	3,50

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ROUMANIE			2 529 413,47	3,50
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS PLC 5.875% PERP	GBP	500 000	588 020,82	0,81
HSBC 4.787% 10-03-32 EMTN	EUR	1 000 000	1 062 651,74	1,46
INEOS FINANCE 6.625% 15-05-28	EUR	300 000	312 652,28	0,44
STANDARD CHARTERED 4.196% 04-03-32	EUR	1 000 000	1 016 870,84	1,41
TOTAL ROYAUME-UNI			2 980 195,68	4,12
SLOVAQUIE				
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 06-03-34	EUR	2 000 000	2 031 544,66	2,81
TOTAL SLOVAQUIE			2 031 544,66	2,81
SLOVENIE				
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 4.5% 29-05-30	EUR	1 300 000	1 299 518,16	1,80
TOTAL SLOVENIE			1 299 518,16	1,80
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			62 492 688,22	86,40
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			62 492 688,22	86,40
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	6,165	130 098,89	0,18
TOTAL FRANCE			130 098,89	0,18
IRLANDE				
Invesco AT1 Capital Bond ETF	USD	100	2 363,89	0,00
iShares II PLC - iShares J.P. Morgan USD EM Bond UCITS ETF	USD	29 500	2 377 266,48	3,29
ISHARES USD CORPORATE BOND	USD	25 000	2 340 270,59	3,24
TOTAL IRLANDE			4 719 900,96	6,53
LUXEMBOURG				
AMUNDI MM SH TERM USD IV	USD	1	1 106,34	0,00
CPR INVEST - Crd Gbl HghYld - R EUR Acc	EUR	1	132,66	0,00
TOTAL LUXEMBOURG			1 239,00	0,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 851 238,85	6,71
TOTAL Organismes de placement collectif			4 851 238,85	6,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 0724	EUR	-9	22 315,00	0,04
EC EURUSD 0924	USD	-25	29 741,08	0,04
EURO BUND 0924	EUR	33	55 110,00	0,08
EURO-OAT 0924	EUR	-72	92 880,00	0,13
FV CBOT UST 5 0924	USD	-187	-133 587,01	-0,19
NASDAQ 100 E- 0924	USD	4	4 783,76	0,01
TU CBOT UST 2 0924	USD	109	84 222,65	0,11
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			155 465,48	0,22
TOTAL Engagements à terme fermes			155 465,48	0,22
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ STOXX W OPT W2 07/2024 CALL 5100	EUR	320	18 560,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			18 560,00	0,03
Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré				
USDJPY C157 0924	USD	3 000 000	69 622,45	0,09
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré			69 622,45	0,09
TOTAL Engagements à terme conditionnels			88 182,45	0,12
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.0/FIX/2.8187	EUR	15 000 000	52 830,92	0,07
FIX/2.172/OISEST/0.0	EUR	35 000 000	-225 659,00	-0,31
FIX/5.75/BUBO6R/0.0	HUF	3 500 000 000	-50 954,61	-0,07
TOTAL Swaps de taux			-223 782,69	-0,31
Swaps d'inflation				
3.165 % US CPI	USD	8 000 000	-305 929,78	-0,42
3.3 % US CPI AI NSA	USD	9 000 000	-297 415,31	-0,41
3.42 US CPI	USD	7 000 000	-12 706,85	-0,02
TOTAL Swaps d'inflation			-616 051,94	-0,85
Credit Default Swap				
CDX NA HY SERIE 42 V	USD	8 000 000	476 239,51	0,66
ITRAXX EUROPE S41 V1	EUR	77 000 000	1 388 650,51	1,92
ITRAXX EUR XOVER S41	EUR	-7 200 000	-541 883,60	-0,75
ITRAXX SNR S41 V1 5Y	EUR	-70 000 000	-910 358,56	-1,26
TOTAL Credit Default Swap			412 647,86	0,57
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-427 186,77	-0,59
TOTAL Instruments financier à terme			-183 538,84	-0,25
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	USD	15 904,29	14 839,55	0,02
Appel Marge CACEIS	EUR	-170 305	-170 305,00	-0,24
TOTAL Appel de marge			-155 465,45	-0,22
Créances			40 550 601,44	56,07
Dettes			-40 433 823,75	-55,91
Comptes financiers			5 203 840,13	7,20
Actif net			72 325 540,60	100,00
Parts CPR MEZZO - P	EUR	9 002,967		62,98
Parts CPR MEZZO - I	EUR	124 438,790		576,65

OPCVM CPR ABSOLUTE RETURN BONDS

Annexe(s)

Produit

CPR Absolute Return Bonds - P (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010325605 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/10/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Absolute Return Bonds, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs : En souscrivant dans CPR Absolute Return Bonds, vous investissez dans un portefeuille de gestion diversifiée internationale qui mène une gestion active.

L'objectif de gestion vise à obtenir la meilleure performance possible sur la durée de placement recommandée en exploitant un large univers d'investissement combinant toutes les sources de rendement telles que les marchés taux, crédit, devises, actions, et ce dans les pays développés et/ ou émergents, sur des supports d'investissement de toutes maturités et de qualité de crédit.

Le FCP adoptera une approche de type "performance absolue" cherchant à délivrer une performance positive, sachant que cette performance n'est pas directement liée à un indice de référence de marché. Le niveau de risque global du fonds, exprimé en volatilité prévisionnelle, ne devrait pas excéder 10% en conditions normales de marché.

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le FCP peut investir jusqu'à 110% de son actif net en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays OCDE.

L'exposition nette aux actions sera gérée à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Le FCP peut investir dans des obligations contingentes convertibles "cocos", y compris dans des OPC, dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -6 et + 12.

L'exposition à la dette d'émetteurs publics ou privés non OCDE est limitée à 30% de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 110% de l'actif net sur toutes les devises dont 30% maximum de l'actif net sur les devises pays hors OCDE.

L'exposition crédit peut être effectuée sur toutes catégories de notation, avec une limite de 60% de l'actif net sur la catégorie « Speculative Grade » c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Le FCP pourra également s'exposer aux matières premières à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire, il n'est pas géré en référence à un indice.

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpr-am.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Absolute Return Bonds.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Absolute Return Bonds.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 440	€6 280
	Rendement annuel moyen	-45,6%	-14,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 270	€8 230
	Rendement annuel moyen	-17,3%	-6,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 460	€9 410
	Rendement annuel moyen	-5,4%	-2,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 080	€10 510
	Rendement annuel moyen	10,8%	1,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2017 et le 30/11/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 3 ans*
Coûts totaux	€658	€980
Incidence des coûts annuels**	6,7%	3,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,35% avant déduction des coûts et de -2,01% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
	Coûts de sortie Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,72% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	68,40 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	37,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence des CSP est ESTR. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	53,58 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Absolute Return Bonds pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Absolute Return Bonds - I (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011486661 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/10/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Absolute Return Bonds, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs : En souscrivant dans CPR Absolute Return Bonds, vous investissez dans un portefeuille de gestion diversifiée internationale qui mène une gestion active.

L'objectif de gestion vise à obtenir la meilleure performance possible sur la durée de placement recommandée en exploitant un large univers d'investissement combinant toutes les sources de rendement telles que les marchés taux, crédit, devises, actions, et ce dans les pays développés et/ ou émergents, sur des supports d'investissement de toutes maturités et de qualité de crédit.

Le FCP adoptera une approche de type "performance absolue" cherchant à délivrer une performance positive, sachant que cette performance n'est pas directement liée à un indice de référence de marché. Le niveau de risque global du fonds, exprimé en volatilité prévisionnelle, ne devrait pas excéder 10% en conditions normales de marché.

La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le FCP peut investir jusqu'à 110% de son actif net en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays OCDE.

L'exposition nette aux actions sera gérée à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Le FCP peut investir dans des obligations contingentes convertibles "cocos", y compris dans des OPC, dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -6 et + 12.

L'exposition à la dette d'émetteurs publics ou privés non OCDE est limitée à 30% de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 110% de l'actif net sur toutes les devises dont 30% maximum de l'actif net sur les devises pays hors OCDE.

L'exposition crédit peut être effectuée sur toutes catégories de notation, avec une limite de 60% de l'actif net sur la catégorie « Speculative Grade » c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Le FCP pourra également s'exposer aux matières premières à l'intérieur d'une fourchette comprise entre -10% et +10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire, il n'est pas géré en référence à un indice.

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpr-am.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Absolute Return Bonds.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Absolute Return Bonds.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 440	€6 280
	Rendement annuel moyen	-45,6%	-14,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 310	€8 260
	Rendement annuel moyen	-16,9%	-6,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 460	€9 470
	Rendement annuel moyen	-5,4%	-1,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 110	€10 590
	Rendement annuel moyen	11,1%	1,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2019 et le 31/05/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 3 ans*
Coûts totaux	€635	€912
Incidence des coûts annuels**	6,4%	3,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,32% avant déduction des coûts et de -1,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d’entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d’entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
	Coûts de sortie Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d’exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	33,25 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	37,02 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence des CSP est ESTR. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	65,65 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l’argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d’établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Absolute Return Bonds pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d’informations clés pour l’investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d’autres documents d’information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
CPR Absolute Return Bonds

Identifiant d'entité juridique :
969500CJC28MEN2SZO68

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 34,51 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,804 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,613 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0 (D).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG

d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et

- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés

G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/07/2024 au 30/06/2025

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
POLAND 5.75% 04/29	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Pologne	7,69 %
ROMANI 5.875% 07/32 REGS	Emprunts d'Etats	Souverains	Roumanie	3,55 %
SPAIN 3.15% 04/35	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	3,36 %
ROMANI 5.375% 03/31 REGS	Emprunts d'Etats	Souverains	Roumanie	2,94 %
CPR MONETAIRE RESP - Z	Finance	Fonds	France	2,50 %
BGOSK 3.875% 03/35 EMTN	Corporates	Bancaire	Pologne	2,34 %
NZGB 2.75% 04/37	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Nouvelle-Zélande	1,98 %
TII 1% 02/48	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	États-Unis	1,89 %
TII 0.125% 02/52	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	États-Unis	1,82 %
BFT ETAT EURO OBLIGATIONS VERTES - Z (C)	Finance	Fonds	France	1,76 %
CAJAMA VAR 11/31 EMTN	Corporates	Bancaire	Espagne	1,69 %
M 5.875% 04/29 144A	Corporates	Consommation Discretionnaire	États-Unis	1,68 %
TII 0.125% 02/51	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	États-Unis	1,65 %
NOVALI VAR 05/30 EMTN	Corporates	Bancaire	Slovénie	1,55 %
CEPSA 4.125% 04/31 EMTN	Corporates	Énergie	Espagne	1,55 %

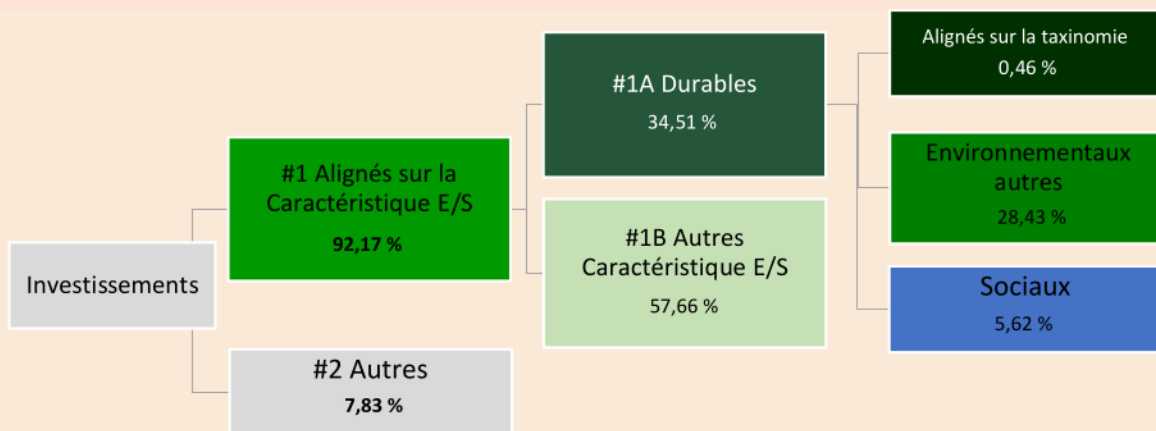


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 34,51 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Corporates	Bancaire	24,05 %
Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	19,11 %
Corporates	Consommation Discrétionnaire	8,65 %
Corporates	Autres institutions financières	6,89 %

<i>Quasi-Etats</i>	<i>Souverains</i>	<i>6,49 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>5,46 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>3,96 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	<i>2,50 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>2,48 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres secteurs industriels</i>	<i>2,22 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	<i>2,07 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>1,80 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>1,75 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>1,39 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	<i>1,20 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	<i>1,18 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	<i>1,02 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>0,94 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>0,34 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,07 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>6,41 %</i>

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,46 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☒ Oui:

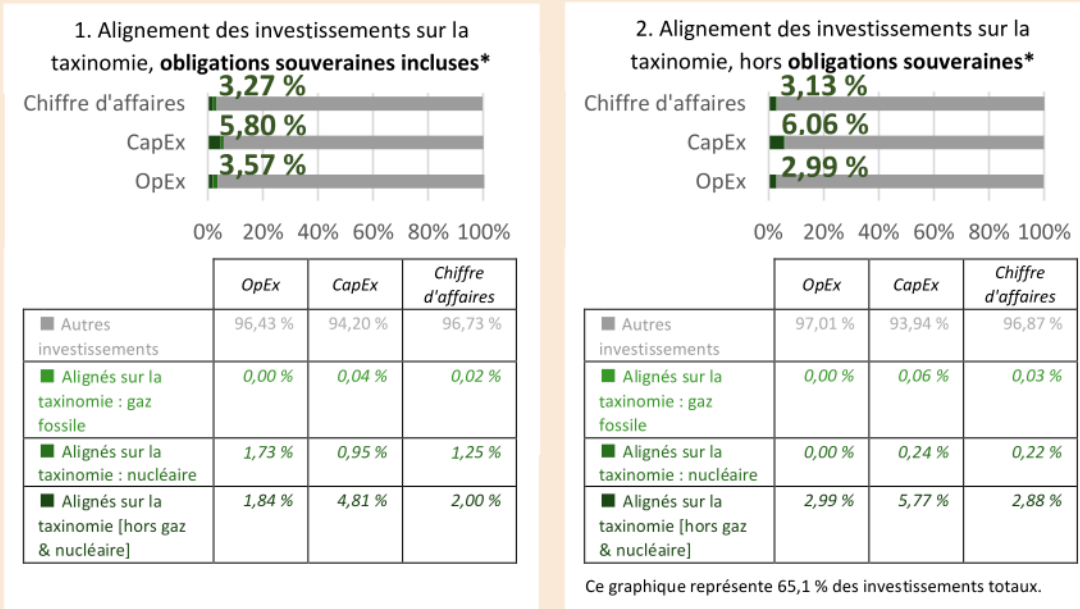
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
Au 30/06/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 1,23 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,33 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0.00%

 Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **28,43 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.

 Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **5,62 %** à la fin de la période.

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.